



*Des milieux de travail équitables, sécuritaires et productifs*

# Travail

## Bulletin du travail

### Mise à jour mensuelle des conventions collectives, décembre 2014

#### Principales activités de négociation

En décembre, une négociation<sup>1</sup> principale a été conclue entre :

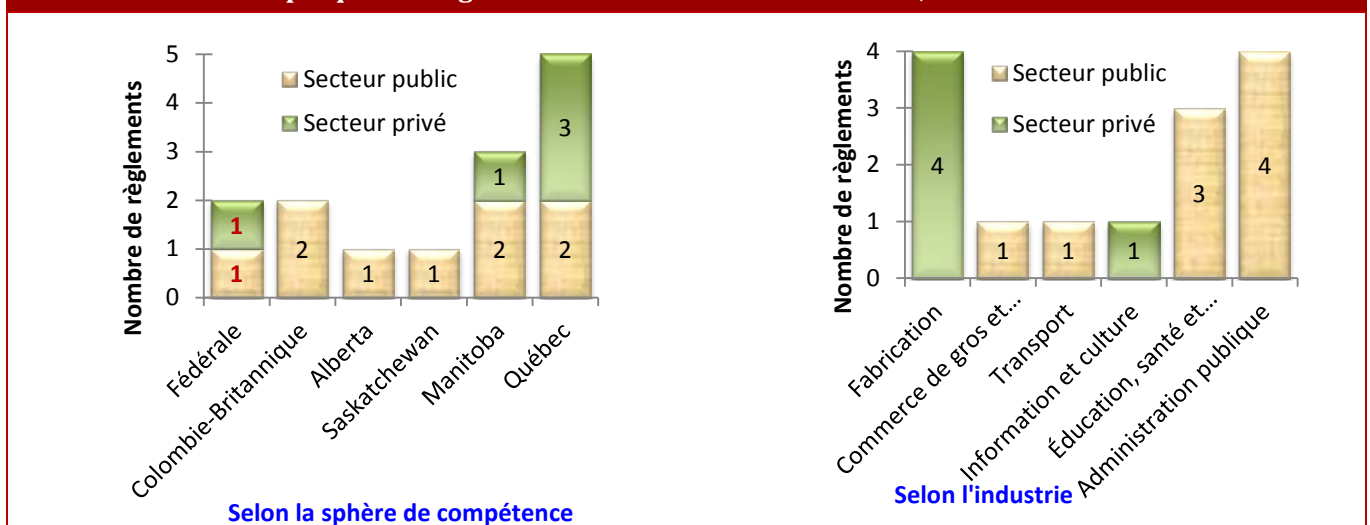
- **Le gouvernement du Québec et divers syndicats** : les négociations entre les parties ont débuté en octobre. Les employés ont demandé une augmentation salariale de 13,5 % sur une période de trois ans. En décembre, le gouvernement du Québec a répondu à cette demande en offrant un gel salarial de deux ans suivi d'une augmentation de 1,0 % par an sur trois ans. Jusqu'à présent, les parties ne sont pas parvenues à une entente. La convention collective qui vise 395 880 employés prendra fin en mars 2015.

Une liste mensuelle à jour des [Négociations clés](#) est disponible sur le site Web du Programme du travail sous [Ressources](#).

## Règlements conclus

- En décembre, 14 principales conventions collectives couvrant un total de 37 100 employés ont été conclues. Parmi ces conventions, 12 ont été conclues par négociation directe, une par négociation suite à un arrêt de travail, et la convention restante par médiation directe.
- Neuf règlements visant 32 150 employés ont été conclus dans le secteur public, et cinq conventions visant 4 950 employés ont été signées dans le secteur privé [Graphique 1].
- Deux règlements ont été conclus dans la sphère de compétence fédérale : un dans le secteur public (3 100 employés) et l'autre dans le secteur privé (920 employés).
- Dans les sphères de compétence provinciale, cinq règlements ont été conclus au Québec, trois au Manitoba, deux en Colombie-Britannique, une en Saskatchewan et une en Alberta.
- Le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux représente environ 70 % de l'ensemble des employés couverts par les conventions signées en décembre.

**Graphique 1 : Règlements de conventions collectives, décembre 2014**



Les textes des conventions collectives sont accessibles sur la [Négothèque](#), tandis que la liste des [Règlements ratifiés en 2014](#) est accessible sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

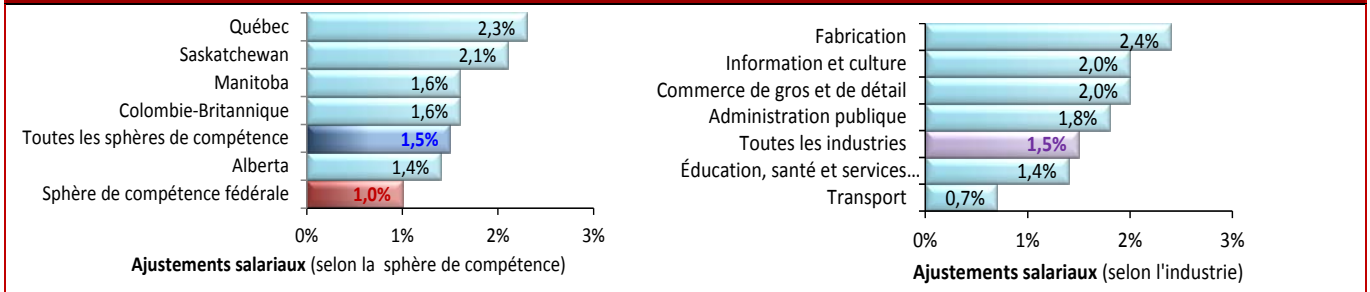
## Résultats des règlements

### Salaires

- Les principales conventions collectives conclues en décembre ont donné lieu à un ajustement moyen des taux de salaire de base<sup>2</sup> de 1,5 %<sup>3</sup> par année pendant la durée des conventions, soit une légère hausse par rapport à la moyenne de 1,4 % du mois de novembre [Graphique 2].
- L'ajustement salarial moyen (1,5 %) était inférieur à celui enregistré (2,6 %) lors de la précédente ronde de négociations entre les mêmes parties.
- La Banque du Canada a prévu qu'en 2015, l'inflation variera d'un minimum de 0,3 % au second trimestre, à un maximum de 1,2 % au quatrième trimestre<sup>4</sup>. Si l'inflation demeure faible tel que prévu, le salaire réel des employés, visés par les règlements de décembre, augmentera.
- Les deux conventions ratifiées dans la sphère de compétence fédérale ont donné lieu à une augmentation salariale moyenne de 1,0 %.
- Les conventions dans le secteur public ont donné lieu à une augmentation salariale moyenne de 1,4 %, tandis que celles dans le secteur privé ont enregistré une moyenne de 2,3 %.

- Selon la sphère de compétence, le Québec a enregistré l'ajustement salarial moyen le plus élevé (2,3 %).
- Parmi toutes les industries, le secteur de la fabrication avait l'ajustement moyen le plus élevé (2,4 %), tandis que le secteur du transport avait le plus faible (0,7 %) [Graphique 2].

**Graphique 2 : Ajustements salariaux et taux d'inflation, décembre 2014**

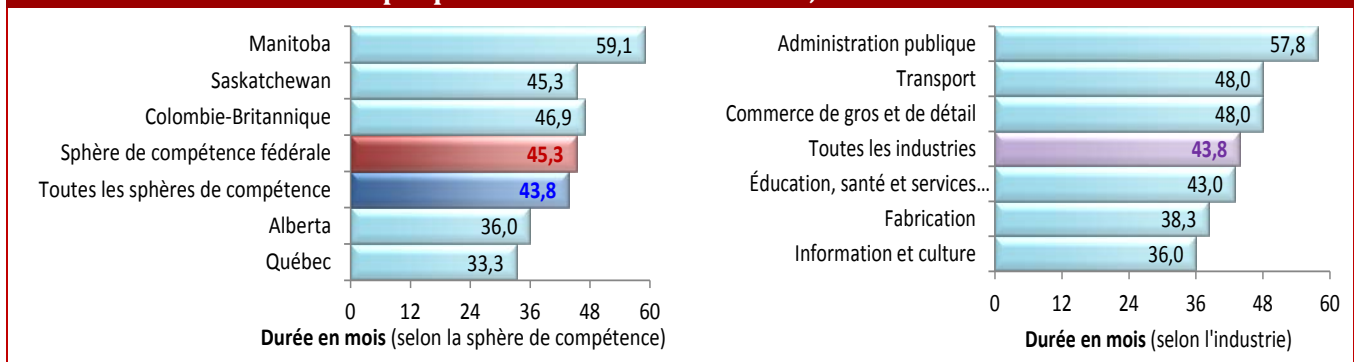


De plus amples renseignements sur les [Règlements salariaux](#) sont accessibles sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

#### Durée

- Les conventions conclues en décembre avaient une durée moyenne de 43,8 mois [Graphique 3]. Les conventions du secteur public étaient plus longues que celles du secteur privé avec des durées moyennes de 44,7 et 37,9 mois respectivement.
- La précédente ronde de négociations entre ces mêmes parties avait donné lieu à une durée moyenne de conventions de 43,6 mois.
- La convention ayant la plus longue durée (96 mois) a été négociée par les 520 employés de la ville de Québec représentés par l'Alliance des professionnelles et professionnels de la ville de Québec. La durée la plus courte (12 mois) a été enregistrée par deux conventions au Québec et visaient 1 650 employés du secteur de la fabrication.

**Graphique 3 : Durée des conventions, décembre 2014**



## Principaux arrêts de travail

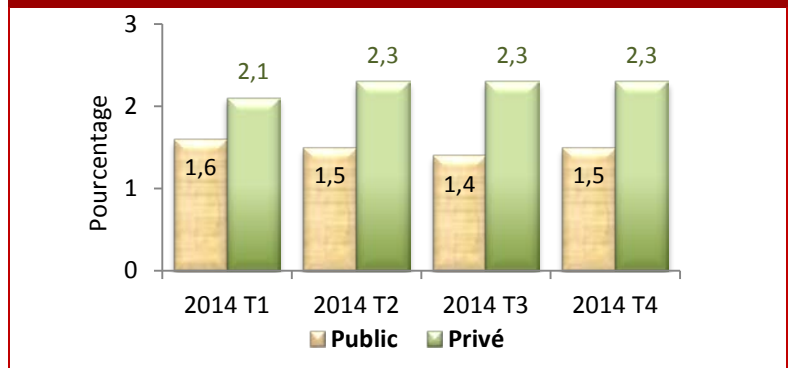
- En décembre, trois principaux<sup>5</sup> arrêts de travail impliquant 11 440 employés se sont traduits par 18 280 jours-personnes non travaillés (JPNT). Le mois précédent, cinq arrêts de travail impliquaient 9 585 employés et donnaient lieu à 9 220 JPNT.
- L'un des trois arrêts de travail enregistrés en décembre a eu lieu dans le secteur public et a impliqué 9 900 employés de la ville de Montréal, Québec.

Plus d'informations sur les [Arrêts de travail](#) au Canada sont disponibles sous [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

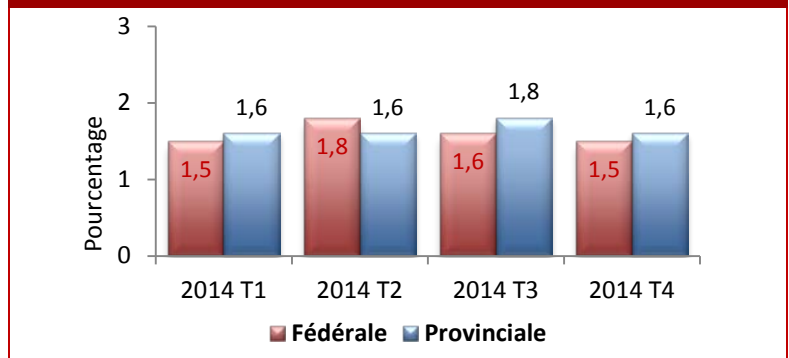
## Quatrième trimestre 2014

- Au cours du quatrième trimestre 2014, 44 principales conventions, visant un total de 80 445 employés, ont été ratifiées. Ces conventions ont donné lieu à un ajustement moyen des taux de salaire de base de 1,6 %, légèrement en baisse par rapport à la moyenne du troisième trimestre (1,8 %).
- Une majorité des conventions a été conclue par négociation directe (32 conventions). Parmi les conventions restantes, cinq ont été conclues par médiation directe, deux par conciliation, trois par arbitrage, et deux conventions ont nécessité une négociation après un arrêt de travail.
- Il y a eu deux fois plus de règlements conclus dans le secteur public (30 conventions) que dans le secteur privé (14 conventions). La moyenne d'augmentation salariale dans le secteur public est restée inférieure à celle du secteur privé.
- Dans la sphère de compétence fédérale, cinq conventions visant 7 910 employés ont été signées pour une augmentation salariale moyenne de 1,5 % [Graphique 5].

**Graphique 4 : Ajustements salariaux selon le trimestre et le secteur, 2014**



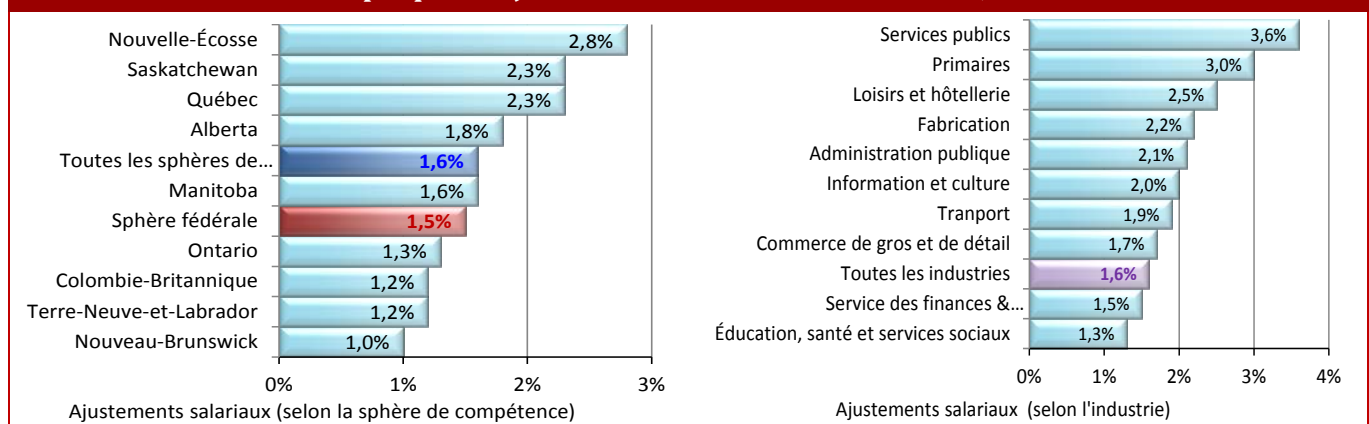
**Graphique 5 : Ajustements salariaux selon le trimestre et la sphère de compétence, 2014**



- Parmi toutes les autres sphères de compétence, la Nouvelle-Écosse a enregistré l'ajustement salarial le plus élevé (2,8 %); et ce, dans le cadre d'une seule convention signée entre la Régie régionale de la santé Capital et ses 2 550 employés représentés par le Nova Scotia Government and General Employees Union. Par contre, l'ajustement salarial le plus faible (1,0 %) a été enregistré au Nouveau-Brunswick entre l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick inc. et ses 2 800 employés représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique [Graphique 6].

- L'Alberta comptait la majorité des employés (27 %, 21 920 employés) visés par quatre conventions durant ce trimestre. La majorité de ces employés provenait du secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux.
- Selon le secteur d'activité, celui des services publics a enregistré les gains salariaux moyens les plus élevés (3,6 %), bien que le nombre d'employés visés soit peu élevé comparativement aux autres industries. Par contre, plus de 64 % de l'ensemble des employés qui ont signé leur convention au cours du quatrième trimestre venaient du secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et ont obtenu les gains salariaux les plus faibles (1,3 %) [Graphique 6].
- Les conventions signées pendant le quatrième trimestre avaient une durée moyenne de 44,6 mois, légèrement inférieure à la moyenne du troisième trimestre (45,8 mois).
- Huit principaux arrêts de travail ont impliqué 20 958 employés – la plupart (93 %) d'entre eux se trouvaient dans le secteur public. Ces arrêts de travail ont donné lieu à un total de 35 080 JPNT, soit un nombre beaucoup plus faible que les 648 410 JPNT qui ont résulté des sept arrêts de travail du troisième trimestre.
- Tout au long de l'année 2014, 17 principaux arrêts de travail (12 dans le secteur public et cinq dans le secteur privé) ont impliqué 70 674 employés, et ont donné lieu à un total de 1 255 620 JPNT. Comparativement, le même nombre d'arrêts de travail a impliqué 195 001 employés et s'était traduit par 893 590 JPNT en 2013.
- En 2014, la plupart des arrêts de travail (huit) ont eu lieu dans le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux. En 2013, le secteur de la construction a enregistré le plus grand nombre d'arrêts de travail (neuf).

**Graphique 6 : Ajustements salariaux au 4<sup>e</sup> trimestre, 2014**



## En vedette

### Analyse documentaire

- Le Institute for the Study of Labor, une organisation de recherche basée en Allemagne, a examiné comment les gens réagiraient aux possibilités d'emploi dans des économies en transition. L'article intitulé [Informal Employment in Transition Countries: Empirical Evidence and Research Challenges](#), examine une série de documents visant à tester la segmentation du marché du travail dans les économies en transition, entre les secteurs formel et informel. En résumé, s'ils avaient le choix, les personnes qui sont peu averses au risque auraient tendance à choisir l'emploi informel et autonome.

- L'Institut Fraser a récemment publié un rapport intitulé [Comparing Government and Private Sector Compensation in British Columbia](#). L'étude évalue les écarts salariaux entre le gouvernement et le secteur privé en Colombie-Britannique. L'article conclut que le secteur gouvernemental bénéficie d'un avantage salarial évident, et possède des avantages sociaux plus généreux que le secteur privé.
- Au Canada, la mobilité de la main-d'œuvre est régie par une combinaison de lois et d'ententes aux niveaux fédéral et provincial, suggère le Congrès du travail du Canada dans son article [La mobilité de la main-d'œuvre au Canada : Problèmes et recommandations ayant trait aux politiques](#). En mettant l'accent sur le fait que la libre circulation de la main-d'œuvre est économiquement efficace, tout en étant un objectif politique important du gouvernement, l'article indique que la mobilité de la main-d'œuvre a été plus réussie au sein du Canada qu'entre le Canada et les autres pays.

## Contact

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec la [Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail](#) ou téléphoner au 1-877-259-8828. Si vous avez une unité d'entreprise immatriculée au fédéral (100 employés ou plus) ou au provincial (500 employés ou plus), en utilisant le lien ci-dessus, veuillez nous faire parvenir le protocole d'entente ou toute autre documentation si une convention collective a été conclue.

---

Note : ce bulletin est basé sur les données/informations de décembre 2014 recueillies le 23 janvier 2015.

- 1 Toutes les données présentées dans ce bulletin concernent les principales conventions collectives visant 500 employés ou plus à travers le Canada.
- 2 Le taux de base salarial reflète la classification ayant la plus faible rémunération parmi les employés qualifiés de l'unité de négociation.
- 3 Les moyennes des ajustements salariaux sont pondérées selon le nombre d'employés.
- 4 [Sommaire du rapport sur la politique monétaire](#), Banque du Canada, Janvier 2015
- 5 Les principaux arrêts de travail impliquent 500 employés ou plus. Les données sur les arrêts de travail de décembre n'incluent pas celles de la province de l'Ontario.